

2 juin 2025

Procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2025 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 2 juin 2025 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil  
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais  
siège numéro 3 : M. Alex Gendron  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Philippe Roy  
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : Aucun

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

77 -25

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

78-25

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

79-25

#### LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 88 910.40\$ \$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

#### MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments et lecture en est faite.

## DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE

Le dépôt du rapport est reporté considérant que les états financiers ne sont pas complétés.

### 80-25

#### ENGAGEMENT D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE EN REMPLACEMENT DE MADAME GUYLAINE BOURGOIN

Considérant le départ à la retraite de Mme Guylaine Bourgoïn au poste de Directrice générale et greffière-trésorière qu'elle occupe depuis le 28 novembre 1983;

Considérant qu'il y a eu un processus d'entrevues géré par la firme Thorens, chercheur de talents;

En conséquence, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des élus de nommer Mme Caroline Dubois d'Acton Vale au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe jusqu'au départ de Mme Bourgoïn prévu pour le 26 juin 2025.

Mme Dubois occupera le poste de Directrice générale et greffière-trésorière à compter du 27 juin 2025.

Une entente de travail sera signée entre Mme Dubois et la municipalité.

### 81 -25

#### NOMINATION D'UN MAIRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE Monsieur Léo Benoit, maire a remis sa lettre de démission le 5 mai dernier;

ATTENDU QUE sa démission prend effet le 30 juin 2025;

ATTENDU QUE selon la loi sur les élections et référendums, référence article 336 dont voici un extrait : lorsque la vacance du poste de maire est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le conseil municipal n'a pas décrété qu'elle doit être comblée par une élection partielle, les conseillers doivent, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste.

ATTENDU QUE le vote est demandé au conseil municipal;

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité de tous les conseillère et conseillers que Monsieur Kaven Delarosbil soit nommé à titre de maire par intérim en remplacement de Monsieur Léo Benoit afin de compléter son mandat.

Dans un délai de 30 jours, la personne élue devra prêter serment qu'elle exercera la fonction de maire conformément à la loi.

82-25

ACHAT DU CAMION POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA  
MRC DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a fait une offre aux enchères pour un camion pour notre service incendie à la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a reçu la résolution de la MRC de Montcalm nous informant que la vente du camion numéro 830 de marque International, modèle 7600S, année 2006, nous est accordée;

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire-d'Acton procède à l'achat du camion décrit ci-haut au montant de 252 633.00\$ plus taxes.

83 -25

RÉSOLUTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À LA  
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES  
MASKOUTAINS POUR LES BACS ROULANTS VERTS OU  
BLEUS POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r.46.01) le 7 juillet 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective au Québec;

**CONSIDÉRANT** que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Éco Entreprises Québec prend à sa charge les coûts pour l'achat et les services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants pour les clientèles prévues par le Règlement mentionné plus haut;

**CONSIDÉRANT** que, dans son courriel du 17 décembre 2024 à l'intention des organismes municipaux signataire de l'Entente de partenariat, en l'occurrence la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour notre territoire, Éco Entreprises Québec a confirmé son intention de procéder au rachat de l'inventaire de bacs en main en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**CONSIDÉRANT** que la Régie a demandé à chaque municipalité membre, en date du 2 décembre 2024, qu'elle dresse l'inventaire des bacs roulants non distribués dont elle disposait à cette date et lui transmette l'information afin de pouvoir constituer un inventaire global des bacs en main au 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de procéder à ce rachat, Éco Entreprises Québec exige que l'organisme municipal qui présente la demande, en l'occurrence la Régie, procède à

un transfert d'actifs afin de devenir propriétaire de la flotte de bac de récupération du territoire concerné;

**CONSIDÉRANT** qu'en contrepartie de ce transfert d'actifs, Éco Entreprise Québec rembourse, au coût d'achat, les bacs roulants dont elle devient propriétaire;

**CONSIDÉRANT** que la Régie, par sa résolution numéro 25-049 demande aux municipalités membres concernées de transférer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par résolution, la propriété des bacs roulants destinés à la collecte des matières recyclables détenus en inventaire au 31 décembre 2024, afin que celle-ci puisse procéder à la demande de remboursement de l'inventaire auprès d'Éco Entreprises Québec, bien que chaque municipalité conservera la possession physique de sa flotte de bacs;

**CONSIDÉRANT** qu'en contrepartie, la Régie remboursera aux municipalités concernées, sur réception du paiement par Éco Entreprises Québec, les sommes relatives au rachat de l'inventaire de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables, en fonction des sommes remboursées par Eco Entreprises Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillère et conseillers :

De transférer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains la propriété des bacs roulants verts ou bleus en inventaire au 31 décembre 2024.

De confirmer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains que les actifs transférés, soit les bacs roulants verts ou bleus pour les matières recyclables, ne font l'objet d'aucune hypothèque, privilège, gage, saisie ou autre charge ou droit réel opposable à la Régie par un tiers et qu'ils ne sont soumis à aucun litige, revendication ou procédure judiciaire pouvant affecter leur propriété.

#### 84-25

#### AMÉLIORATION DES BANDES RIVERAINES SUR TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ QUI SONT SITUÉS SUR LA RUE DU MOULIN

Une demande est faite par M. Alex Gendron, membre du sous-comité Environnement du CSLC, pour l'amélioration des bandes riveraines.

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillère et conseillers que le conseil municipal accorde un montant maximum de 2000\$ pour l'amélioration des bandes riveraines sur le terrain appartenant à la municipalité, situé sur la rue du Moulin (terrain prévu pour être utilisé pour un parc).

Les travaux seront effectués selon la recommandation du CDRN pour les distances et autres informations.

Des informations supplémentaires seront prises auprès de M. Serge Dupont de la MRC d'Acton.

#### 85-25

#### DEMANDE POUR CIRCULER SUR NOS ROUTES POUR UN DÉFI CYCLISTE DE LA MAISON DES GREFFÉS LINA CYR DE MONTRÉAL TRAJET VERS SAINT NAZAIRE PAR LE RANG BRODEUR OU RANG D'UPTON VERS ST-EUGÈNE PAR LE CHEMIN DE SAINT-HYACINTHE

Une demande est déposée par l'organisme « La Maison des greffés Lina Cyr » afin d'obtenir l'autorisation de passage dans la Municipalité pour leur « Défi-vélo ».

Un parcours d'environ 300 kilomètres est effectué. L'objectif est d'amasser 200 000\$ et d'avoir une centaine de cyclistes.

L'événement se tiendra le vendredi 11 juillet 2025.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le droit de passage à l'organisme sur notre territoire.

#### 86-25

#### RENOUVELLEMENT DE L'AFFILIATION À LOISIRS, SPORT MONTÉRÉGIE.

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillère et conseillers que le conseil est en accord pour renouveler l'affiliation annuelle avec Loisir et Sport Montérégie.

Le coût annuel est de 101.85\$ plus taxes pour les différents services offerts à la municipalité par cet organisme.

### RAPPORTS

#### Kaven Delarosbil

- RIAM, en attente pour un site de consignment à Saint-Hyacinthe
- document disponible sur leur site à imprimer pour la récupération.

#### Alex Gendron

- deux projets en cours cette année pour le sous-comité Environnement du CSLC
- bacs à jardin sur le terrain de l'église
- améliorer les bandes riveraines sur les terrains appartenant à la municipalité sur la rue du Moulin.

### Sylvie Fafard

- Conseil d'établissement, soirée ciné-parc
- les pneus ont été remplacés dans les modules de jeux
- 5 campagnes de financement sont prévues durant l'année
- Martine Gendron sera la photographe pour 2025.

### Léo Benoit

- affichage touristique avec support dans toutes les municipalités et un balisage des circuits routiers de la piste cyclable. Dans notre municipalité nous avons la Clé des champs
- sécurité incendie : suite à une absence prolongée et le nouveau schéma de couverture incendie, les inspections à risque faible (résidences) seront faites par les citoyens eux-mêmes
- projet de loi 97 : abattage d'arbres, la MRC prendra en charge ce règlement;
- beaucoup de projets sont reportés parce que la MRC n'a pas reçu l'accord du gouvernement.

### DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES

L'activité a eu lieu le 31 mai dernier.  
Cinq citoyens ont utilisé ce service pour 6 remorques.

### DONS D'ARBRES

Cette année, un total de 79 citoyens se sont présentés afin d'obtenir des plants d'arbres.

### EXTINCTEURS

Malgré la publicité qui est répétée, en 2024, seulement 8 citoyens ont utilisé le service de remplissage des extincteurs.

### COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- convention de règlement du ministère des Transports pour le bris de l'Arrêt lumineux à l'intersection du rang Brodeur, endommagé lors de travaux;
- information sur le versement d'une ristourne du Fonds de l'assurance au montant de 1204.06\$ pour l'année 2024;
- ADMQ nous donne l'information au sujet de l'encadrement du travail des enfants de moins de 14 ans;
- Mini-scribe de juin 2025, vol. 34-numéro 6, paiement des services de police et rapport financier et du vérificateur;
- résolution de la municipalité de Ste-Hélène-de-Bagot sur les services de Postes Canada situés chez Agiska;
- résolution de la municipalité de Ste-Christine pour la vente des bonbonnes et appareils respiratoires;
- outils de l'ADMQ pour directeurs généraux;
- document pour l'achat du camion incendie de la MRC de Montcalm;
- feuille verte de mai.

## VARIA

### PERIODE DE QUESTIONS

-Josiane Déry : disponibilité d'internet au BMR et à l'église, après discussion, il n'y avait pas eu de demande pour le BMR et à l'église, la disponibilité de la capacité sera vérifiée;

-Mme Déry demande la possibilité de laisser le matériel utilisé pour l'exposition dans le bâtiment de BMR, aller vérifier avant car le bâtiment n'est pas chauffé et vérifier si les conditions conviennent;

-attente de retour d'informations pour les assurances responsabilité des organismes, discussion sur les franchises;

-Hughes Moreau, questionnement sur l'affichage du poste de directrice générale.

### Mots de remerciements

Des mots de remerciements sont adressés par Monsieur le maire Léo Benoit à Madame Guylaine Bourgoïn pour son départ à la retraite.

87 -25

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h30.

---

Léo Benoit  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière